



14ème législature

Question N° : 101515	De M. Jean Launay (Socialiste, écologiste et républicain - Lot)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > rémunération. revalorisation.
Question publiée au JO le : 20/12/2016		

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications de la profession d'infirmier-anesthésiste diplômé d'État (IADE). Au regard de leurs spécificités qui reposent sur un niveau d'autonomie et de responsabilité important ainsi que sur leur niveau d'étude (reconnaissance du grade master), la profession demande en particulier : la récupération d'un corps complet d'infirmiers anesthésistes hospitaliers ; une rémunération pour tous les IADE conforme à celle de tous les fonctionnaires de catégorie A et du même niveau d'étude ; l'arrêt du découpage du statut des professions réglementées. Aussi, il souhaiterait connaître les perspectives envisagées pour répondre aux revendications légitimes de cette profession.